

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal tenue le 11 juillet 2016 à  
19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : MM : Marcel Mainville  
Denis Fortin  
Valère Huet  
Laurence Beaudoin  
Sophie Côté

Absence : aucune

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne, dg et  
sec-très.et Léona Francoeur, sec-adj. de même que messieurs  
Yvan Pruneau ins.mun. et Paul René Francoeur ins. Adj.

## 2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire-suppléant madame Nathalie Francoeur  
constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

## 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution #170-07-16

### Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST  
RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est  
adoptée.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du mois de juin
- 5- Correspondance du mois (**pour votre information- comprend toute la correspondance que l'on reçoit**)
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès verbaux
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-
- 9- **Résolutions et règlements:**
  - 9.3 : miroir route du Brûlé- suivi fait par Yvan
  - 9.4 : payé une partie du bac de compostage si citoyen intéressé
  - 9.5 : tétrapode à l'entrée de la route du Quai (1)
  - 9.6 : recherchiste (Lise Chayer)
  - 9.7 : congrès des élus à QC du 29 sept au 1<sup>er</sup> octobre 720\$ inscription -
  - 9.8 : demande de l'Administration portuaire
  - 9.9 : suivi pour location du gymnase-
  - 9.10 : surplus pour le chalet des sports- Englobe et ingénierie- et autres données
  - 9.11 : adoption des règlements de modification de zonage- (note sera déposée au conseil par la dg (financement projet) et une par l'inspecteur municipal- bris source d'eau potable)
- vacances inspecteur et adjointe-= adjoint
- 10- Rapport de l'inspecteur municipal
- 11- Rapport du chef pompier
- 12-Période de questions
- 13-Clôture de la séance

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes  
salutations distinguées.

- A) photocopieur
- B) croix
- C) lettre de démission mairie
- D) résolutions dossier Marielle (2)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS AVEC CORRECTIFS**

Résolution # 171-07-16

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2016, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2016 est approuvé avec le correctif suivant : à la résolution # 147-06-16 : que c'est au centre colombien et un gouter sera servi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CORRESPONDANCE DU MOIS**

- a) mamot- chiens dangereux
- b) dge- approbation districts électoraux pour 2017
- c) mrc- confirmation aide projet chafaud
- d) confirmation autorisation défaire pergol hlm
- e) infos diverses
- 1- msp- faire partie du décret- accusé réception
- 2- cisss- demande pour politique familiale
- 3- projet de loi- code d'éthique- procureurs municipalité
- 3.1 dossier cr
- 4- csst- info. dossier sl
- 5. crsbp- évènement

*Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation*

#### **6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.**

Madame le maire-suppléant demande à chacun de faire le suivi de son dossier.

Résolution # 172-07-16

#### **7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2016**

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de juin de la municipalité pour un montant de 130 241.68\$. Une liste des comptes a été remise à chacun des membres du conseil municipal, et de plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même que les écritures de fin de mois, paraphé par tous et les conciliations bancaires, de même que le rapport financier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès-verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

\_\_\_\_\_  
Marie Dufresne, sec-trés.

\_\_\_\_\_  
Maire-suppléant      Sec-trés.

Résolution # 173-07-16

8-ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante :

- 1- raymond chabot, audit de la collecte sélective : 3 564.23\$
- 2- régie inter-traitement- encombrements : 2 207.40\$
- 3- alain coté, essais annuels incendie : 615.81\$
- 4- wilbrod bélanger, pompe pour entrepôt : 704.80\$
- 5- centre autos, accrochage : 577.74\$
- 6- boucherie le rouge- floraison : 399.96\$ et marcheurs : 201.13\$
- 7- les serres coulombe, fleurs 593.38\$
- 8- emco, pièces pour eau chalet des sports : 922.27\$ + 10 228.71\$ + 330.69 et 58.18\$- total : 11 539.85\$
- 9- morneau sheppel, contrat mutuelle de prévention 862.31\$
- 10- joncas, denis, arpentage chafaud : 1 379.70\$
- 11- gim- accès internet : 973.32\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS**

9.3 Résolution # 174-07-16

Achat miroir/route du Brûlé

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procèdera à l'achat d'un miroir pour la route du Brulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 : Résolution # 175-07-16

Achat de bacs pour compostage

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal fera l'acquisition de bacs pour compost, juste les citoyens qui sont intéressés à débiter sur une base volontaire. Les bacs seront vendus à moitié prix à ceux qui le désireront.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

9.5 : Résolution # 176-07-16

Tétrapode/entrée route du Quai

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal, suite à l'autorisation de l'Administration Portuaire, peindra le tétrapode à l'entrée de la route du Quai, afin que l'entrée soit plus visible pour les touristes. (rouge et jaune- Cloridorme et Bienvenue)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 : remis car nous attendons toujours confirmation du projet

9.7 : annulé pour cette année

\_\_\_\_\_  
Maire-suppléant

\_\_\_\_\_  
Sec-très.

9.8 : Résolution # 177-07-16

Demande de l'Administration portuaire

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procédera aux travaux demandés  
par l'AP et facturera et les matériaux et le temps de la  
main d'œuvre (boucher les trous sur le quai avec asphalte  
froide- échange de services avec une entité fédérale)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 : Résolution # 178-07-16

Contrat avec l'école Notre Dame /gymnase

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la signature du contrat  
avec l'école Notre-Dame pour l'utilisation du gymnase mais  
seulement pour des activités récréatives.

QUE cette année, les citoyens devront payer à chaque  
utilisation, aucun montant autre que location et  
conciergerie ne sera remis à l'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 : Résolution # 179-07-16

Coûts supplémentaires (professionnels) chalet des sports

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal entérine la résolution  
suivante :

Résolution # 169-07-16

Engagement firme ingénierie pour visite de chantier

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la proposition présentée  
par Éric Côté de Norda pour 4 visites de chantier au  
chalet des sports au coût de 600\$/visite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10/B : Résolution # 180-07-16

Coûts supplémentaires (professionnels et autres) chalet  
des sports

CONSIDÉRANT QUE lors de l'excavation du site ciblé, une  
nappe d'eau est apparue nécessitant du pompage et l'arrêt  
des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a dû pomper l'eau et que  
des coûts supplémentaires (extra) sont à prévoir;

CONSIDÉRANT QUE ce vice de sol nous oblige à reprendre la  
firme d'ingénierie qui a fait les plans et devis et que  
suite à une vérification avec nos procureurs, ils nous

confirment que l'article 938.3 du Code municipal nous y autorise;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a présenté à la municipalité des propositions afin de régler cette situation qui faisait en sorte que notre montant prévu pour cette construction dépasse le montant octroyé par nos assurances;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FORTIN CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la proposition présentée par Tétra Tech pour le projet du chalet des sports pour du travail de bureau et suivi au coût de 3 800\$ plus taxes applicables, de même que la firme Englobe pour des tests de sols et suivi de la structure au montant de 6 133.89\$ taxes incluses.

Que l'extra présenté par LFG pour un montant MAXIMAL DE 73 892.81\$ plus taxes applicables est autorisé, afin que les travaux puissent se poursuivre et que le conseil s'attende à ce que le projet se réalise sans aucun autre surplus, car il a atteint son maximum avec celui-ci (extra).

QUE les frais supplémentaires mentionnés plus haut obligent la municipalité à prélever le manque à gagner dans les redevances éoliennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 : Résolution # 181-07-16

Adoption du règlement # 2007-05-01-2016

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE, CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le règlement portant le # 2007-05-01-2016 amendement le règlement numéro 2007-05 (Règlement de zonage de la municipalité du Canton de Cloridorme) est adopté tel que présenté et ce sans aucune modification des deux projets présentés précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11/2 : Résolution # 182-07-16

Adoption du règlement # 2007-02-01-2016

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU QUE :

QUE le règlement # 2007-02-01-2016 amendement le règlement 2007-02 relatif à la gestion des permis et certificats de la municipalité du Canton de Cloridorme est adopté tel que présenté et ce sans aucune modification des deux projets présentés précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire-suppléant

\_\_\_\_\_  
Sec-très.

A) : Résolution # 183-07-16

Changement photocopieur/Xérox

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme autorise sa directrice générale madame Marie Dufresne à signer le nouveau contrat avec Xérox pour un nouveau photocopieur plus économique selon le document présenté par le représentant xérox.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) : Résolution # 184-07-16

Croix de Cloridorme

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil autorise les employés municipaux à refaire une croix du même modèle qui sera située au même endroit. Croix qui a été installée afin de rendre hommage aux disparus en mer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) : dépôt de la lettre de démission de madame Jocelyne Huet, mairesse qui est effective depuis le 6 juillet. Des élections étant nécessaires, elles se tiendront le 25 septembre prochain.

D) : Résolution # 185-07-16

Demande d'aide financière au PNHA

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE La municipalité de Cloridorme présente une demande d'aide financière au PNHA pour la réalisation du projet *Zone de jeux récréative, éducative et intergénérationnelle*.

QUE la municipalité de Cloridorme fournira gratuitement le local et l'équipement suivant pour ses activités de projet : tables modulables et chaises, cafetière, bouilloire électrique, micro-ondes, etc.. soit une contribution en nature de 750\$ (250\$/mois x 3 mois pour le prêt de local et de l'équipement).

QUE madame Nathalie Francoeur, maire-suppléant et/ou madame Marie Dufresne, directrice générale sont autorisées à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire-suppléant

\_\_\_\_\_  
Sec-très.

D-2 : Résolution # 186-07-16

Zone de jeux, récréative, éducative et intergénérationnelle

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le Comité des Loisirs de Cloridorme accorde une contribution en espèces de 500\$ à la municipalité de Cloridorme pour l'implantation d'une *Zone de jeux, récréative, éducative et intergénérationnelle* où chacun peut créer, apprendre et vivre ses activités. La création de ce lieu d'accueil entraînera des retombées sociales positives pour les personnes âgées et tout autant pour l'ensemble de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Rapport de l'inspecteur municipal

Monsieur Pruneau informe le conseil que suite aux pluies de juin dernier plusieurs endroits ont subi des dégâts importants, entre autres le Lac Alphé qui se vide de partout et la prise d'eau potable qui est inutilisable.

Que le débroussaillage de la route de la Colonie débute demain et que les bacs à trois voies sont terminés.

Directrice générale

Madame Marie Dufresne a déposé au conseil municipal deux compte rendu : un portant sur le financement 2016 (projet égout- taxation et PIQM) et l'autre sur le projet Chalet des sports (dépenses engagées et à venir et argent disponible).

11- Rapport du chef pompier

Suite à la vérification mécanique de l'auto pompe des pièces ont été changées.

## **12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame le maire-suppléant invite les citoyens à la période de questions.

Questions portant sur le chalet des sports, le terrain de jeux et la route de la Colonie.

## **Clôture de la séance**

13-Résolution # 187-07-16

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Nathalie Francoeur pro maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire-suppléant

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

---



